—Oh! non, ne pars pas, reste avec oi!
—Tu veux que je passe la nuit dans la chambre de Jean-François Aubert, avec toi!
—Oui.... n'es-tu pas mon maître, mon mari?
—Eh bien! oui, je resterai!
Et l'enveloppant dans une chaude étreinte, il lui murmura à l'oreille:
—Je t'aime! Tu es bien la femme que je voulais! Tu verras! tu verras!....

....Cependant l'évasion de Paul Aubert faisait plus de bruit que son arrestation. C'était un scandale au sujet duquel les journaux publiaient des articles abondants et variés. Le "*Parricide de Blancheville*" était devenu un titre à sensation, qui s'étalait en gros caractères noirs à leur première page. Les vendeurs le criaient dans les rues et un industriel de Châlons eu avait fait composer un sombre tableau qu'il commentait sur les places publiques, en signalant les péripéties du bout d'une baguette et chantant une complainte.

Le Parquet général ne pouvait pas ne pas s'émouvoir de tout ce tapage, et dans une note brève des explications furent demandées à M. de Someville.

La pensée du magistrat était entièrement à la fuite de Paul Aubert. A toutes les heures il était dans l'angoisse, redoutant d'apprendre qu'un accident, qu'un fait imprévu venait de détruire son œuvre, son plan d'évasion. Maintenant, la *Normandie* était en mer, mais Paul était-il à son bord?

Il eut l'idée de demander au Parquet du Havre, pour le besoin du service, communication de la liste des passagers qui s'étaient embarqués sur la *Normandie*.

Cette communication lui fut faite sans retard, et c'est avec un véritable soulagement qu'il lut, parmi les noms des passagers, celui que Paul Aubert avait pris pour cacher son identité.

Le jeune homme avait, en effet, pu suivre ponctuellement la ligne de conduite que lui avait tracée le Procureur de la République.

En sortant de la prison, il avait en tout de hâte à s'enfuir qu'il marchait avec une sorte de fièvre, sans se rendre compte exactement des sentiments qui l'agitaient.

A Mesnault, la gare était déserte, à peine éclairée; il n'y avait personne dans les salles d'attente, et le silence n'était troublé que par la sonnerie claire, continue, comme désordonnée, du télégraphe.

Le train était signalé. Il arriva bientôt. Il entrait en gare à Mesnault par une courbe qui le faisait pencher, s'incliner d'un côté. La locomotive jetait en avant dans un jet de fumée, son souffle rauque et saccadé.

Paul Aubert regardait ces deux yeux énormes et luisants, en avant d'une masse sombre et roulante, plus monstrueux certainement, que toutes les imaginations farouches des fables antiques.

Oh! se jeter-là sur la voie dans l'espace étroit de ces deux rails, croiser les bras, attendre, avec le nom chéri sur les lèvres, le coup brutal et mortel de la machine indifférente!

Avec le nom chéri sur les lèvres: Edmée!

N'était-ce point pour elle qu'il avait consenti à ce pacte inouï qui, désormais, liait son nom à une épithète infâme!

Mais il était trop tard pour mourir maintenant! Il s'était condamné à vivre, au contraire! Il fallait qu'il vécût pour elle et pour lui, pour son amour et pour son honneur, pour son enfant aussi!

Le train qui venait d'arriver était un train-omnibus, un train de nuit, presque vide: Paul Aubert trouva tout de suite un compartiment de première classe où il put s'installer seul.

Il essaya de se ressaisir, de réfléchir à tout ce qui venait de s'accomplir, de mettre un peu d'ordre dans son esprit.

Il avait passé si brusquement par des émotions si terribles, les événements les plus inattendus, les plus tragiques s'étaient succédé avec une telle rapidité qu'il n'avait pas eu le temps de penser.

Certains noms, certaines idées dominaient le désordre moral dont il était accablé, comme des épaves surnageant sur la mer furieuse, quand le naufrage est consommé.

Les seules choses qui lui restaissent dans le trouble de son imagination, mais tout à coup agrandies, absorbantes, à cause du malheur qui le frappait: c'était son amour, c'était Edmée, c'était son père mort!

Il lui semblait que c'étaient les choses d'une autre vie, et qu'il était séparé de son existence d'hier par l'espace du monde.

Il courbait la tête sous ce poids énorme de la réprobation qui allait, à l'annonce de sa fuite, peser sur lui.

Il avait consenti à disparaître, à s'avouer coupable par son évasion, à n'être plus qu'un maudit, chargé de tous les anathèmes.

C'était pour Edmée! Le sort en était jeté!

Mais quel serait l'avenir?

Il sentait vaguement qu'un homme nouveau se développait en lui. Il se dégageait peu à peu de son être entier une force de volonté qu'il ne soupçonnait point. L'avenir ne lui apparaissait pas inconnu, dans le nuage sombre; il percevait, au contraire, très nettement le but vers lequel il marchait.

A mesure qu'il voyait tous les périls de sa route, qu'il voyait se dresser devant lui les obstacles et les difficultés, il sentait comme une énergie qui rajeunissait son sang et du même temps qu'une espérance irraisonnée mais aussi ardente que la foi d'un croyant lui réchauffait le cœur, lui gonflait la poitrine, lui élevait l'âme.

Oui, il était sûr de réussir!

Puisque la fatalité s'acharnait contre lui, eh bien! il lutterait.... et il triompherait,—tôt ou tard!....

.... A Dijon, pour attendre le train rapide il resta dans la gare, se promenant sur le quai, s'isolant pour éviter les regards.

Il ne fit que traverser Paris, et, comme le lui avait suggéré M. de Someville, il fut au Havre à midi.

La *Normandie* partait le soir.

Il retint immédiatement son passage à bord de ce paquebot, puis il erra dans la rue de Paris, achetant ce qui lui était nécessaire pour son voyage.

Il se promena autour des bassins, traversa la foule travailleuse des déchargeurs, des portefaix sur les quais de débarquement; puis, il vint s'accouder au bout de la jetée.

Il faisait un temps très doux, très calme et des paquets de lame qui se gonflaient et lisaient envoyaient de loin des reflets éblouis, irisés, comme des miroitements. Les vagues venaient mourir contre la jetée au bord de la plage, dans un frangement d'écume, tandis qu'un bruit sourd comme un grondement lointain arrivait du fond de l'espace. C'était la mer qui se délassait, comme une fainéante puissante, et faisait jouer ses flots dans la tranquillité de ce jour de paix, sous la caresse du soleil.

Paul Aubert regardait devant lui, autour de lui.

A droite, c'était Sainte-Adresse, sur les falaises les deux tours du phare de la Hève; plus bas le "*Pain de Sucre*" éclatant de blancheur dans la lumière du soleil, et, qui de loin, en pleine clarté, éclatait comme une lueur de phare.

A gauche, dans une brume légère, une saillie grise: c'était la côte boisée d'Honfleur jusqu'à Trouville.

—Le Havre! Honfleur! Trouville!

Dernières visions d'un pays que Paul Aubert allait quitter, en laissant derrière lui toutes les raisons qu'il avait de vivre, toute la passion de son cœur!

Au temps où il était étudiant, il avait projeté un voyage sur ces côtes normandes, quand les multicolores affiches barriolaient les murs de Paris, pendant l'été, annonçant les bains de mer et les courses!

Au bout de la jetée, à côté de la Sirène, immobile et silencieuse qui semblait regarder au loin dans l'espace pour jeter aux égarés, aux perdus des naufrages son cri rauque et lugubre dans le vent des mers, le rappel et le signal du port au milieu de la nuit grise des brouillar, plus obscure que la nuit noire,—à côté de la Sirène, Paul Aubert regardait.

Malgré lui, la mer le prenait.

Sous ce jour tiède, elle était caressante comme une amoureuse, et invinciblement, il se sentait attiré vers cette gorge profonde, dans ce sein mouvant et frais qui bercerait sa peine et qui l'endormirait!

Une hâte d'aller dans l'inconnu, là, devant lui, lui venait au cœur; il s'oubliait, il oubliait, hier, les invraisemblables malheurs de sa vie, tant l'attirance de ces flots, de ce bruit confus dans l'espace immense était saisissante pour son imagination et pour son âme!....

Paul Aubert fut à bord du paquebot bien avant le départ.

Il y avait déjà une foule de passagers qui se regardaient dans les yeux, qui essayaient de se connaître pour cette vie intime de quelques jours qu'ils allaient passer ensemble.

A l'avant du paquebot, un jeune homme vêtu d'un élégant complet de voyage à carreaux gris, interrogeait un marin de corvée.

Près de lui, un petit vieillard agile, avec une curiosité heureuse dans les yeux, le regardait, semblait jouir de ses attitudes, de toutes ses façons qui décèlent une admiration presque [illegible]

Brusquement, le jeune homme se retourna et disparut dans le fumoir qui était à côté.

Le petit vieillard et Paul Aubert se trouvèrent seuls.

—[illegible] gît le bonhomme à [illegible] pas de voir! Il sera le boute-entrain de notre passage, il organisera des fêtes et des farces. Oh! avec lui, nous ne nous ennuierons point.

—Vous le connaissez beaucoup, monsieur? demanda Paul pour dire quelque chose.

—Je ne le connais pas particulièrement mais je le connais bien de vue et de réputation. J'espère faire sa connaissance dès que nous serons en mer. Ah! c'est un gaillard! C'est André Chédoine, le viveur parisien par excellence, le compagnon du célèbre comte de Givres, qui, lui, ne désarmera jamais, André Chédoine, le fils de l'industriel bien connu! Il a fait les cent dix-neuf coups. Maintenant, ruiné, impossible à Paris, il va en Amérique pour se réhabiliter par le commerce, l'activité et la fortune, comme les gentilshommes décavés se relèvent par le galon dans les chasseurs d'Afrique. Ah! il va nous en conter de bien bonnes!

Le nom du comte de Givres avait étrangement troublé Paul Aubert, et ce jeune homme, qui lui était indifférent tout à l'heure, fixait maintenant son ardente attention.

Un branle bas d'activité, de mouvement se manifesta de l'avant à l'arrière du bateau.

Un officier passa affairé, des commandements dominaient le bruit.

Le paquebot allait partir emportant au loin, par une de ces coïncidences auxquelles le hasard se complait, deux victimes du comte de Givres: André Chédoine, le frère de Solange, et Paul Aubert, l'amant d'Edmée, Paul Aubert, dépouillé de son nom de parricide, traqué et poursuivi.

C'est sous le faux nom que lui avait donné M. de Someville qu'il fut inscrit sur le livre du bord.

En parcourant la liste dont il avait demandé communication au Parquet du Havre, le magistrat le trouva tout de suite.

Il respira plus à l'aise, comme si on avait dégagé sa poitrine d'une étouffante oppression.

Tout entier à cette préoccupation de la fuite de Paul, M. de Someville n'avait prêté qu'une indifférente attention à tous les commentaires que cette évasion avait fait naître.

Il n'avait pas même livré son secret à sa femme, en qui, pourtant, il avait une confiance absolue, car il eût fallu donner la raison de cette conduite, il eût fallu dévoiler le nom du véritable meurtrier, et M. de Someville ne voulait pas dire à Lucienne que son frère Raymond était un assassin.

Lucienne le voyait sombre, taciturne; mais elle était si démoralisée elle-même qu'elle ne pouvait pas parler à son mari de sa tristesse.

Après cet éclair de lucidité, qui avait permis à Edmée d'avouer son amour et de raconter à son oncle la scène tragique, effroyable dont elle avait été témoin, la jeune fille était retombée dans un état de calme assoupi, avec des yeux égarés, candides et ignorants, comme dans une douce et inoffensive démence.

Cet oubli du passé, des choses et des gens était bienfaisant pour sa santé, qui n'inspirait pour le moment aucune inquiétude.

Inconsciente et rêveuse, elle voyageait au pays des songes, et parfois une chanson enfantine tombait en doux murmure de ses lèvres entr'ouvertes.

Quand la fièvre d'inquiétude qui tenait M. de Someville en un perpétuel état d'angoisse depuis le départ de Paul fut tombée avec la certitude du passage de l'évadé à bord du paquebot, le magistrat parut avoir une conscience plus nette de l'acte qu'il avait conseillé, guidé, qu'il avait accompli.

En proie à la violente émotion qui l'avait saisi pendant la confession d'Edmée, dans la crainte horrible du danger qui menaçait les siens et qui aurait pour toujours pesé d'un poids mortel sur l'honneur de son fils, il avait agi tout de suite, n'ayant qu'un but: le salut du comte de Givres, auquel il fallait atteindre par tous les moyens, par tous les expédients.

L'évasion de Paul emportant avec lui l'accusation rivée à ses flancs, lui était venue à l'imagination sans qu'il songeât une minute à l'analyser, à voir ce qu'il y avait exactement dans l'acte qu'il voulait commettre; mais, maintenant que Paul était hors d'atteinte, le sang-froid lui revenait.

Il fut effrayé par les propos qu'on tenait sur son compte, et la note brève du Parquet général lui arriva comme une menace.

Il sentit qu'il n'y avait plus la aucune coulance, que le doute pesait sur sa personne, que sa dignité était atteinte.

Il se rappela quelles étaient ses idées quand il était entré dans la magistrature, suivant en cela l'exemple de ses aïeux qui avaient laissé une tradition pure d'honneur, de probité scrupuleuse, de justice impartiale.

Les paroles de son père étaient surtout gravées dans sa mémoire.

Comment ne les avait-il pas entendues et écoutées ces jours passés?

Son père lui avait enseigné que la société lui donnait un devoir de confiance, qu'elle se reposait sur lui avant pour garantie sa parole et le serment d'honneur qu'il avait prêté. Rien ne devait l'arrêter, aucune raison humaine ne devait être assez forte pour balancer un seul instant la décision de sa Justice. Les parentés, les liens du sang ne devaient pas exister; il fallait être prêt à immoler son enfant sur l'autel de loi, égale pour *tous*, semblable au vieux Romain qui, pour la patrie, livrait son fils au supplice!

De quel vertige avait-il été étourdi pour avoir oublié d'un coup ces sévères leçons et son devoir austère? De quel droit, pour sauver l'un des siens, avait-il laissé un innocent chargé du poids de la plus terrible accusation?

Il se le demandait maintenant, et restait effaré devant sa propre conduite, comme un somnambule qui s'éveille sur le bord d'un gouffre sans fond.

Il mesurait l'étendue de sa faute qui lui apparaissait comme un crime, qu'aucune action humaine n'était capable de racheter.

Il comparaissait ainsi devant sa conscience qui le condamnait immédiatement.

Le sentiment de cette défaillance morale grandissait en lui comme grandit la terreur dans les imaginations saisies.

Il entreprit de répondre à la note qu'il avait reçue du Parquet général.

Mais il le faisait sans clarté, sans conviction; sa plume n'écrivait que des mots hésitants, des phrases confuses; il lui semblait qu'il était debout devant un Tribunal, et que, rougissant de honte, il baissait la tête en balbutiant de vagues excuses.

Le portrait de son père était pendu au mur en tenue de magistrat, avec la robe rouge, l'hermine inviolée et la toque rouge aussi galonnée d'or.

Il le regarda longtemps, et puis, comme si de ces lèvres closes des paroles étaient tombées pour lui dicter sa conduite, il releva la tête en murmurant:

—C'est vrai, l'honneur l'ordonne. Si j'ai failli à un devoir, je ne faillirai pas à ce dernier, le suprême de tous. Le sacrifice est nécessaire.

Il était revenu à son bureau.

Il prit d'une main fiévreuse la feuille de papier sur laquelle il avait essayé vainement d'écrire une justification de sa conduite; il la déchira et la fit brûler.

Puis, il s'assit le front dans la main et resta songeur.

Il souffrait d'une souffrance intime, profonde, et d'une douleur sans nom.

Il devenait pâle et ses yeux, quand il les relevait dans une supplication éplorée, trahissaient l'agonie de son âme. Ses tempes étaient humides, comme son front, d'une sueur d'angoisse froide comme un suaire, et qui paraissait se coller aux doigts tremblants comme une sueur de sang. Il montait au Calvaire, et, à ce moment, une pitié de la vie, une pitié pour ceux qu'il laissait sur la terre lui meurtrissait le cœur!

Brusquement, il prit une plume.

Il écrivit trois lettres.

L'une au Président du Tribunal de Blancheville, dans laquelle il s'excusait de n'avoir pas le moral assez fort pour supporter la vie; il priait l'homme d'excuser cette faiblesse chez le magistrat.

Il en écrivit une seconde très longue, dans laquelle il devait tout dire, car son front s'éclaircissait, sa poitrine s'allégeait comme en une confession qui soulage.

C'était à son fils qu'il écrivait, et il lui disait tout, ses doutes, le sacrifice qu'il avait fait de son honneur de magistrat pour lui épargner une honte, les tortures de son âme consciente de la chute, et la mort rédemptrice de l'honneur.

Il lui transmettait donc un nom sans tache avec une tradition de probité qu'il avait sanctifiée de son sang.

"Pour l'honneur!", c'était leur devise; il lui restait fidèle jusqu'à l'immolation de sa vie.

Puis, la dernière lettre, longue aussi, poignante, douloureuse pour Lucienne, pour sa femme qu'il suppliait de lui pardonner.

Il lui disait qu'il ne voulait pas être soupçonné, et que sa conduite, dont il répondait pourtant, allait être condamnée.

Il l'adjurait de vivre pour George et de conserver précieusement le pli qu'il laissait à son adresse et qu'il avait quatre fois scellé de son cachet; et il priait de remettre ce pli à son fils quand, ses études terminées, il choisirait une carrière pour rentrer dans la vie.

Ce triple devoir accompli, il resta encore un instant songeur, et, plus calme, il vint se placer sous l'image de son père comme pour recevoir son approbation et sa bénédiction dernière.

Les choses les plus futiles se détachaient dans son esprit, très clairement; à côté de la chanson dolente d'Edmée tombée par la folie, il voyait le Procureur-général envoyé au Ministère de la Justice la dépêche suivante:

"*Evocation Someville inutile; ce magistrat est tué.*"

Il prit un portrait de sa femme et un médaillon de son fils, une exquise et délicate miniature.

Il les contempla, et deux larmes coulèrent lentement sur sa figure pâle.

Il les embrassa avec passion; puis, quemment animé d'une résolution ferme, il tira de sa gaine un revolver chargé, plaça le canon dans la bouche, pressa sur la gâchette.

Un coup sec, comme amorti, une convulsion, comme une étreinte du fauteuil sur lequel M. de Someville était assis; puis, les bras du magistrat tombèrent inertes, sa tête s'affaissa, roulant sur l'épaule!

De l'enveloppe crânienne ouverte, la cervelle sanglante coulait.

M. de Someville était mort.

Le magistrat s'était condamné et exécuté au nom de l'inexorable loi d'honneur qu'il portait en lui.

XIV

DISPARUE

Pour la première fois depuis son arrivée dans la maison de sa tante, Edmée s'était levée ce jour-là; avec Mme de Someville elle avait fait un tour de jardin, et malgré la convalescence de son corps alangui, ses yeux brillaient d'un extraordinaire éclat.

La fièvre ne l'avait pas abandonnée et toujours son cerveau s'exaltait.

Par dessus les murs du jardin elle regardait dans l'horizon avec une fixité étrange.

Elle ne parlait que de départ avec des mots incohérents et sans suite, et sa tante était dans l'angoisse au sujet de la ténacité de cette idée fixe.

Elle essayait, mais en vain, de la ramener à la réalité; elle lui parlait des choses familières, des choses aimées, de toutes les choses d'hier qu'elle croyait susceptibles de réveiller sa mémoire; mais toujours la pauvre insensée tendait son doigt vers l'inconnu, murmurant:

—Oui, oui, là-bas, il faut partir!

Très inquiète, Mme de Someville était restée auprès de son lit le soir, jusqu'à ce qu'elle s'endormit, et quand elle la quitta et rentra dans sa chambre, elle ne fut pas surprise de n'y pas trouver son mari.

Il avait l'habitude de rester longtemps dans son cabinet de travail: elle alla l'appeler.

Elle frappa à la porte sans recevoir de réponse.

Alors, elle ouvrit: pas de lumière.

Comment! il n'était pas là!

Elle était sûre pourtant qu'il était rentré.

Elle regarda le bureau où il s'asseyait; les rideaux de la fenêtre n'étaient pas joints et le soir d'été mettait dans la pièce une impression de clarté.

Tout à coup, elle aperçut, affaissé dans le fauteuil, à côté du bureau, le corps de son mari.

—André! appela-t-elle.

Surprise par ce silence, elle s'approcha.

A coup sûr, il avait dû, accablé de soucis et de lassitude, malgré lui s'endormir.

Elle lui mit la main sur l'épaule, mais, sous son toucher, le corps resta immobile.

Alors, une peur confuse la saisit, un indistinct et atroce pressentiment.

Elle courut au salon dont la porte était ouverte, prit la lampe en appelant la servante, qui accourut.

Tout de suite, la large lettre scellée apparut aux yeux de Mme de Someville sur la table; les quatre taches de cire, rouges comme du sang, éclatèrent à ses yeux terrifiés.

Elle regarda son mari, et cette tête penchée avec une bave aux lèvres, ce trou béant au front avec une coulée de sang noir, lui cria l'affreuse vérité!

La servante n'eut que le temps de prendre de ses mains défaillantes la lampe qui allait rouler sur le tapis et resta, sans un cri, hébétée, glacée d'épouvante, ne sachant à qui porter secours, au mort ou à la mourante.

Brusquement affolée, elle appela au secours, à l'aide, comme sous la menace d'un crime ou d'un incendie.

En quelques minutes, la maison fut envahie par une foule dont la curiosité était ardente et toute secouée d'une émotion nerveuse.

La servante était assaillie de questions auxquelles elle ne savait que répondre.

Elle montrait d'un geste désespéré le fauteuil sur lequel M. de Someville s'était tué et à côté duquel Mme de Someville était tombée évanouie, blanche comme de la cire.

Tout d'abord, on crut à un double drame, à la mort violente et tragique des deux époux.

Le médecin et le commissaire de police arrivèrent en même temps.

Ils firent aussitôt évacuer le cabinet où les gens s'entêtaient à rester, le cou tendu, l'œil allumé.

En voyant les lettres, en apercevant le revolver serré dans la main crispée du mort, le médecin avait compris.

Il s'était penché sur Mme de Someville, la relevait dans ses bras, et la bonne, qui, en présence de ce secours, avait retrouvé son sang-froid, expliquait en mots haletants comment sa maîtresse l'avait appelée et comment, à son arrivée, elle était tombée sans connaissance près du cadavre de son mari.

Sous les soins empressés du docteur, Lucienne de Someville, qu'on avait transportée dans sa chambre, revint peu à peu à elle.

Elle saisit d'une main fiévreuse le bras du médecin.

—Oh! docteur, quel rêve affreux! Où suis-je? .... J'ai rêvé, n'est-ce pas? dites moi que ce n'est qu'un songe horrible!.... Mon mari! mon mari!.... Mais parlez donc, répondez-moi!

Le médecin se taisait, et ce silence était pour la pauvre femme une terrible réponse.

—Oh! mon Dieu! s'écria-t-elle désespérée, que vous ai-je donc fait pour m'attirer ainsi les coups les plus terribles de votre colère!

Elle tomba à genoux, la tête dans ses mains, et resta ainsi longtemps, le corps agité de tremblements, de convulsifs sanglots.

Quand elle se releva, elle semblait avoir retrouvé un peu d'énergie.

Pourquoi André de Someville s'était-il tué? pourquoi ce mari aimé d'une femme aimée, pourquoi ce père d'un enfant chéri, pourquoi cet homme qui avait une conscience si élevée du devoir, avait-il eu recours au suicide, contre lequel toute sa vie protestait?

—Je veux savoir! se dit-elle.

Et, d'un pas ferme, elle retourna dans le cabinet de travail de son mari, où le commissaire de police rédigeait son procès-verbal.

Le commissaire lui montra les trois lettres avec leurs adresses, et lui remit celle qui lui était destinée.

Le corps de M. de Someville avait été transporté sur un lit, dans une chambre à côté de son cabinet, et on l'avait recouvert d'un drap blanc.

Mme de Someville lut la lettre et, brisée par la douleur, elle dut s'asseoir.

Elle sentait, pourtant, qu'il y avait, sous le désespoir éloquent et sincère dont cette lettre était la preuve, quelque chose qui ne lui était pas confié.

Puis, elle regardait la grande enveloppe cachetée qu'elle avait la mission de remettre à son fils, plus tard.

C'était sous ce pli évidemment qu'était le secret redoutable, si lourd, qu'il avait tout anéanti chez cet homme d'une belle âme et d'un vrai courage.

Oh! qu'elle aurait voulu percer ce mystère.

Elle avait au cœur la tentation de déchirer l'enveloppe!

Elle dit au commissaire de police que son mari lui léguait cette lettre comme un testament pour son fils, dont il lui laissait la garde.

Le Président du Tribunal, très ému, accourait à ce moment, et, avec une sincère expression de chagrin, il prit les mains de Mme de Someville.

—Quel malheur! dit-il, oh! Madame, quel grand malheur!.... Que je regrette cet homme de cœur, et que je vous plains!

Le commissaire lui remit la lettre que M. de Someville avait écrite pour lui: le Président la lut aussitôt, des larmes dans les yeux.

Lucienne voulut passer auprès de son mari cette veillée de mort.

Une énergie soudaine lui était venue, une révolte de toute sa nature, de tout son être contre les malheurs immérités que l'aveugle fatalité faisait tomber sur sa tête.

Puis, cette lettre à son fils avait fait passer devant ses yeux la silhouette du cher enfant, du petit George, qui n'avait plus qu'elle au monde.

Il y eut soudain, dans la poignante douleur de Mme de Someville, comme une inquiétude dont son esprit était tourmenté et son cœur meurtri: son mari s'était tué, là, à deux pas d'elle, sans avoir eu le désir de la voir, de l'embrasser encore, emportant, comme une défiance à son égard, son secret dans la mort!

Que s'était-il donc passé qu'il ne pût le lui révéler?

Lucienne avait découvert le cadavre de son mari, et regardait son front rigide et pâle, tranquille. Les yeux étaient clos, les lèvres, à tout jamais muettes. Tout s'était refermé sur les émotions éteintes.

C'était fini de cet homme qui était la moitié de sa vie, à la mort de qui elle n'avait jamais songé, dont le matin encore elle avait vu le visage assombri par les inquiétudes récentes, mais calme, avec, dans le regard, [illegible] la haute raison qui était en lui!

La nuit se passa tout entière dans cette chambre où régnait le silence absolu, l'influence mystérieuse et angoissante de la mort.

Quand l'aube parut avec sa clarté timide, comme un jour spectral, la lampe brûlait ainsi qu'une lueur funéraire.

Mme de Someville tressaillit: le visage du mort n'avait plus la blancheur de marbre de la veille, les chairs s'étaient comme affaissées sous une teinte violette de meurtrissure.

A force de prières et de supplications, on décida la malheureuse femme à prendre un peu de repos.

Elle se jeta dans une chaise longue, toute vêtue, et un sommeil hanté de visions terrifiantes, avec des cauchemars qui lui faisaient pousser des cris, s'appesantit sur ses paupières et l'endormit sans la reposer.

Elle resta là, deux heures, assoupie, parce qu'elle était vaincue par la fatigue, mais non point calme: elle "combattait", comme on dit à la campagne, pour traduire les tourments du délire.

Quand elle s'éveilla, elle était brisée et véritablement souffrante.

Alors, le médecin intervint pour imposer fermement son autorité; il exigea que Mme de Someville se couchât.

Elle dut se soumettre et, dans son lit seulement, à bout de forces, elle put s'endormir.

Jamais Blancheville, cette petite ville si calme, dont l'existence était pareille à l'étang d'eau dormante sans remous et sans ride, n'avait passé par des émotions semblables. Les coups de théâtre se succédaient. On ne parlait plus que de Blancheville, et des rédacteurs de journaux parisiens étaient accourus, avec un carnet à la main, un crayon qui ne les quittait pas, interrogeant tous les habitants, mêlant dans leurs descriptions le coq du clocher au lierre grimpant contre les murs, et faisant suivre d'un "*mot de la fin*" la candide réponse du paysan interrogé.

C'était, ma foi! bien du bruit, mais un bruit dont les gens honnêtes et tranquilles se seraient bien passés: ce n'est pas déjà un si grand honneur que d'habiter une ville qui se distingue par le crime!

On faisait mille inventions pour expliquer le suicide de M. de Someville.

Les plus mal intentionnés allaient jusqu'à dire qu'il avait touché la pièce pour favoriser l'évasion de Paul Aubert, et que cet argent lui brûlait comme les trente deniers avaient brûlé les doigts de Judas.

Le plus grand nombre cependant estimaient que M. de Someville avait une belle tête, mais pas de cervelle, que les responsabilités qui pesaient sur lui l'avaient affolé et que, dans un accès de fièvre chaude, il s'était tué.

Est-ce que, d'ailleurs, la lettre au Président du Tribunal n'était pas la justification de cette version-là?

Les gens ne vivaient plus que dans la rue, allant et venant, commentant les menus faits, se communiquant leur avis et leurs réflexions.

Il y eut cependant un moment d'émouvant silence, de respect affligé quand le courrier de Châlons, traversant la grand'rue, amena, sur l'impériale de son omnibus, un petit collégien pâle, qui tremblait d'un grand chagrin contenu.

—Ah! le pauvre orphelin! disaient les femmes. Voilà le plus à plaindre! Ceux qui sont morts n'ont besoin de rien!

C'était le petit George de Someville qu'on avait fait venir du collège pour accompagner son père au cimetière.

Tout de suite, il courut à la chambre de sa mère.

Elle était dans son lit et venait de s'éveiller juste, comme si elle avait deviné son arrivée.

Il se jeta dans ses bras en sanglotant; elle le pressait contre son sein, et tous les deux restèrent ainsi, mêlant leurs larmes, pleurant sur l'irréparable.

—Mon pauvre enfant! Mon pauvre enfant!

Lucienne de Someville ne disait que ces mots, comme l'enfant ne répétait que ceux ci à travers ses sanglots:

—Maman! Maman!

—Va, mon enfant, dit enfin Mme de Someville; va t'agenouiller devant le cercueil de ton malheureux père, et prie pour lui, de toute ton âme, mon petit, prie pour lui!

Et l'enfant, qu'une garde vint prendre par la main, obéit.

A ce moment, effarée, la servante entra dans la chambre de Mme de Someville et lui dit:

—Oh! madame, qu'est donc devenue Mlle Edmée!.... Nous ne savons plus où elle est!.... Nous la cherchons partout sans pouvoir la trouver.

Mme de Someville, immobile, regarda la femme qui lui parlait, comme si elle ne comprenait pas.

—Que dites vous? demanda-t-elle. Quoi? Mlle Edmée n'est pas dans sa chambre?

La servante fit un geste désolé.

—Non, Madame.

—Mais depuis quand? interrogea Mme de Someville, soudainement inquiète et pressentant, en son effroyable misère morale, un malheur de plus.

—Nous ne savons pas, Madame. Elle a dû s'enfuir hier soir, sans qu'on la vît, au milieu de l'émotion produite par la mort de Monsieur. Ce matin à la première heure, elle n'était pas là. J'ai fait chercher partout, on est allé au château de Givres, et personne ne l'a vue. J'espérais qu'on la trouverait tout de suite, et je n'avais rien voulu dire à Madame pour ne pas l'affliger davantage.... Mais, maintenant, étant donné l'état de cette pauvre demoiselle, j'ai peur....

—Vite, dit Mme de Someville, vite, allez chez le concierge du Palais, qu'il se dévoue pour nous, qu'il trouve des hommes qu'on paiera ce qu'ils voudront pour se mettre de tous les côtés à la recherche de cette malheureuse enfant!

Et, se prenant la tête à deux mains:

—Oh! c'en est trop! s'écria-t-elle, c'en est trop!.... Tout m'accable à la fois!.... Je me sens devenir folle!

Le soir, comme les recherches pour retrouver Edmée étaient restées sans résultat, Lucienne de Someville pria le médecin de télégraphier au comte de Givres ce double malheur: la mort de M. de Someville et la disparition d'Edmée.

Le comte de Givres reçut cette dépêche au moment où il sortait de chez lui, rue du Faubourg Saint Honoré.

Il la lut et s'arrêta interdit.

—De Someville mort! Edmée disparue!

Qu'est-ce que cela voulait dire?

Le front du comte se plissait et son geste était nerveux, irrité.

Il resta un instant immobile, sur le trottoir; puis, brusquement, il marcha d'un pas rapide.

Il avait réfléchi en une seconde et pris une décision.

Il entra dans un Bureau de télégraphe et à la hâte, il rédigea cette dépêche:

"*Lucienne de Someville, Blancheville.*
"*Condamné à rester Paris. Affligé du malheur qui te frappe; je pleure avec toi. Disparition inexpliquée d'Edmée me torture; faire toutes recherches possibles par tous moyens, sans s'arrêter à dépenses.*
"RAYMOND."

Le comte de Givres était à la veille de son mariage avec Solange Chédoine.

A continuer.

Singularités de la langue française:
Z.... est toujours rouge comme une pivoine quand il est gris.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,739—Division D.—J. Frank Spori vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire J. Frank Spori, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire en cette ville, à son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, SAMEDI, le 18ème jour de juillet 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues; et qu'Horace Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 15 juin 1891.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
16 juin—3t au 18 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 23me jour d'avril 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:
B. Leopold vs F. Frank.—No 32,395.—Division C.
Cette affaire a été appelée pour être jugée aujourd'hui. Présent: E. E. Moise Esq. pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté. Et après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et l'avocat, la Cour considérant la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur, de la façon décidée ci-après et pour les raisons assignées de vive voix:
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré loi contre le défendeur Elias Frank soit maintenant confirmé, il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Bertha Leopold et contre le dit défendeur Elias Frank, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et dissolvant pour toujours la communauté d'acquêts et gains existant entre eux.
Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la demande de la plaignante sous toutes autres rapports soit mise hors de cour et que le défendeur paye tous les frais du procès.
Jugement rendu le 23 avril 1891.
Jugement signé le 28 avril 1891.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30me jour d'avril en l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-onze.
{Sceau} JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mai—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Liza Conlon et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,143—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un terrain en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le Faubourg Marigny, formant le terrain No 124 sur le plan du dit faubourg, faisant le coin et mesurant trente-neuf pieds, mesure française, sur quatre-vingt-quatre pieds de profondeur et de façade rue Espagne, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec soixante-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens en nantissement et attachées à la dite propriété, saisi dans la susdite affaire.
Conditions: Une somme comptant suffisant à payer la réclamation de la demanderesse, $186, montant du prêt (stock loan) avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er mai 1883 et une autre somme de $1,260.00 le montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de ce te somme du 1er décembre 1889, et les frais et dépenses de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, dette non encore due mais sujette à être appelée sous la charte et les lois de la Banque, à savoir: la somme de $7,200, et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a de prix d'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—août 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'actions de stock.

R. L. Hedin vs Ben W. Hope.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,170.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, le 20 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Vingt actions de $100 chacune du fonds capital du New Orleans Commission Company Limited; les dites actions étant représentées par deux certificats de dix actions chacune au nom de W. F. Ross et par lui transférées en blanc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juillet—8 13 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Annie Theresa Hudson, femme de Leander Sunderland vs Leander Sunderland son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,879—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
La moitié de l'intérêt indivise du défendeur Leander Sunderland dans la propriété décrite ci-après à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé rue Patton, entre Eleanor et State, en cette ville dans l'îlot borné par les dites rues et la rue Laurel, (anciennement Jersey) et la ligne intérieure de Bloomingdale, connu comme le lot No 17 du dit îlet, et mesure trente pieds de face rue Patton sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22 29—juil 6 13 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison.

Mme C. Searing vs James M. Hennessey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,076—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 20 juillet 1891 à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres—
Un lot assorti de meubles de maison et autres effets etc, conformément à un inventaire en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
8 juil—8 13 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du bateau à vapeur Grover Cleveland.

Southern National Bank of N. O. vs John D. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,004—En vertu d'un ordre de vente, date du 16 juin 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Le bateau à vapeur Grover Cleveland, ensemble avec tout son équipement, attirail, installations, meubles, etc., etc., comme il se trouve maintenant dans le fleuve Mississippi, rive droite, à peu près deux îlets en bas de l'embarcadère du bas du Second District.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juin—17 24—juil 1 8 15 18

Vingt-et-unième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1890:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$234,182 81
Sur risques de marine		3,580 08
Sur risques de rivière		4,818 54
		$241,581 43
A ajouter, primes non acquises de 1889		60,554 00
Primes totales		$302,135 43
A ajouter, intérêts		12,239 08
Revenus		$314,374 51
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$71,489 83	
Sur risques de marine	1,295 67	
Sur risques de rivière	46 16	
Total des pertes payées	$75 831 66	
Rabais de primes et cancellations	22 106 84	
Commissions	30,153 75	
Réassurances	22,311 93	
Taxes et Licences	2,006 77	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des salaires, corps de sauvetage et profits et pertes	32,948 81	
Déboursés		$191,339 76
		$123,034 75
A déduire:		
Primes non acquises	$86,930 00	
Pertes ajustées et non ajustées	38,000 00	94,930 00
Bénéfice net		$28,104 75

ACTIF.

Argent en caisse	$ 94,348 57
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 123	12,300 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 107	129,479 00
$83,600 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 105	99,580 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 93 1/2	23,375 00
Primes en voie de recouvrement	32,976 75
10 Actions Germania Ins'ce Co. @ 115	1,150 00
Prêts sur hypothèque	17,780 00
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	2,499 03
Meubles et installations de bureaux	2,600 00
	$415,979 35

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	1,944 60
Réserve pour primes non-acquises	86,930 00
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées	38,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1891	9,000 00
	$405,874 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 13 janvier 1891.
CHARLES G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1890, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1891.
14 janv—1m

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 4 onces 60 cents.
Rue St-Pierre, 184, près Remparts.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de propriété de valeur améliorée connue comme le No 224 rue Huitième, et formant l'encoignure de la rue Chestnut.

Thomas E. Bayne vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,044.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Harmonie, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Huitième, sur une profondeur et façade à la rue Chestnut et sur l'autre ligne de profondeur de cent vingt pieds et formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut.
Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portent le numéro municipal 224 rue Huitième.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22 29—juil 6 13 20 25 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'encoignure des rues Clouet et Robertson, dans l'îlet compris par les dites rues Claiborne et Félicianna.

William G. Taylor vs Mlle Margaret Topfer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,638—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 1er août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Quatre certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et toutes les dépendances, leur appartenant, situés dans le Faubourg Washington, troisième district de cette ville, désignés par les numéros treize, quatorze, quinze et seize de l'îlet numéro vingt-huit, borné par les rues Clouet, Claiborne (anciennement St Avide), Félicianna et Robertson (anciennement St Jean-Baptiste), conformément à un plan fait par J. A. Fuego, le 25 janvier 1841, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville. Les dits lots mesurant, chacun, au pied anglais, trente un pieds de face à la rue Clouet, sur cent deux pieds dix pouces et six lignes: le lot numéro treize formant le coin des rues Clouet et Robertson.
Laquelle propriété fut acquise par la défenderesse conformément à un acte de partage entre les héritiers de Mme Thérèsa Koch, veuve du premier mariage de William Topfer, et en second mariage de Dominique Hudson, exécuté pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, daté le 20 juillet 1883 (acte enregistré au bureau des transferts, livre 120 folio 305).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 juin—29—juil 6 13 20 27—août 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nathan Brothers vs Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,064.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Samuel Levy à la succession de Salomon Levy, No 28,267 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et spécialement tous les droits, titres et intérêts à la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No cinq dans l'îlet borné par le Chemin Félicité et les rues Camp Ste Marie et Magazine, sur un plan fait par Jules Droux, daté le 11 avril 1855. Le dit lot mesure trente pieds de face au Chemin Félicité sur une profondeur de cent vingt cinq pieds neuf pouces sur la ligne le séparant du lot No quatre et cent vingt quatre pieds huit pouces et cinq lignes sur le côté le séparant du lot No six.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 juin—22 29—juil 6 13 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés du Premier et du Deuxième Districts.

Succession de Mme Ann Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,031.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juin 1891, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1. Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues David, St Louis, Solomon et Conti, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre conformément à un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de ville, le 21 avril 1856, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, notaire. Les dits lots de terre, mesurant chacun, au pied américain, trente un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de cent deux pieds huit pouces. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Conti et David. Etant la même propriété que feu Mme Anne Smith a acquise de James Dolan conformément à un acte passé pardevant Philippe Lacoste, ancien notaire, le 18 octobre 1858.
2. Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Jackson et Galvez, mesurant (au pied anglais) trente trois pieds un pouce de face à la rue Commune, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Acquis par la décédée, Mme Anne Smith, de John Ochigievich, par acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 10 octobre 1866.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27—8 8 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du local portant le numéro municipal 8 rue Carondelet.

La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs. James McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,272.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Commune et Canal. Lequel îlet est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant, arpenteur voyer en cette ville, en date du 11 février 1840 et mesurant, conformément au dit plan, vingt pieds deux pouces de face à la rue Carondelet [illegible] sur le côté du lot No 7 et [illegible] sur le côté du lot No 9, [illegible] en commun avec le dit lot et les autres.
Etant la même propriété acquise par le défendeur de Browelle W. Taylor, acte passé pardevant Antoine Doriocourt, le 9 mai 1890.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
1er juil—1 8 15 22 29—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Troisième et St-David (les autres rues étant Deuxième et St-Patrick).

Peter O. Rosenstream vs Jacob Eberhardt et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,883—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Un de l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, St-Patrick et St-David, conformément à un plan dressé par A. de Young, le 26ème jour de février 1862 et déposé à l'étude de Hugh Madden, ancien notaire en cette ville, conformément au plan numéro deux. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent quinze pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Le lot numéro Un forme l'encoignure des rues Troisième et St David.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 juin—17 24—juil—1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'encoignure des rues Carondelet et Joséphine, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Brainard et Jackson.

Michael McQuade vs Octave A. Weiser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 32,608—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Carondelet, Jackson et Brainard, mesurant soixante pieds trois pouces et six lignes (plus ou moins) de face à la rue Joséphine, sur cent cinq pieds de profondeur et face à la rue Carondelet, formant l'encoignure des rues Carondelet et Joséphine, et étant composée de deux lots désignés par les Nos 19 et 20 sur un plan de H. Moellhausen, daté le 5 octobre 1846, déposé au bureau de L. H. Kenney, ex notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 juin—24—juil 1 8 15 22 25

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
131 Poydras et Freret.
134 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Port du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons Enfants et St Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Independance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats Unis.
616 Reynès et Dauphine.

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La." insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.
Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.
W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation. (Comptroller of the Currency)

M. Aronstein, F. Alponte, Joseph Batt, A. Bachi & Co., W. E. Bell, B. Benjamin & Co., Louis Balles, L. Bebolet, J. Branden, J. F. Barthelemy, Bernie & Bro., C. Barbe, J. A. Blaffer & Co., Jean Ballencie, Samuel Randera, James D. Coleman, Amadie Contarte, Lucy Curtis, Creole Fire Co. No. 9, P. Casse, agent, Eugene Coulon, J. Cassard, J. H. Chipot, Louis Chaplain, Etienne Dubos, Mme Louis De Galle, T. B. Dunbar, F. Dejan, Arthur Denis, Dominique Doux, O. Drouet, A. Dumestre, Duvallier & Co., S. Escoffier, Percival Forgey, F. B. Fleitas, J. A. Fernandez, Frits & Brandan, J. B. Frank, Gustave Furate, Feiber & Gonsenheim, Mme Gust. Fearnede, Joseph Gutzinger, T. Generelly, Isadore Gerand, Goldenbow & Kelly, G. H. Gardner & Co., S. Guinasli, E. J. Hamilton, J. M. Homans & Co., Mme Anna Hill, C. C. Holtz, Marx Israel, Johnson & Manson, Jeanneaud & Co, B. Jahrens, Harriet Johnson, C. W. Kullender, Dr E. Kunnemann, Joseph Larrieu, M. Lamason, C. L'Hote & Co, Edward Lischy, Labouisse & Dohle, T. Lafon, G. A. Lesaux, E. Monteuse & Co, A. J. Muniela, M. Mann, F. Macon, J. G. Monroe, curator, Chas Mansion, Succ. de Philip McCabe, Lucien Mallo, A. May, Dr A. Mernier, Michael Meilleur, Morton & Bell, A. Olivier & Co, S. Pablo, Mme Anna Perigne, A. Petit, H. Pedarre, A. Pellacio, P. Pons, A. Quinn's Fils, E. Roger & Co, J. Strang, J. E. Serrasin, G. Schmidt, Strange, B. Smith, M. Scot, Smith & Co, F. Sancho, D. H. Symart, J. B. Sacloni Sakeller, David Stewdt, Mme M. E., B. F. Schmiedere, H. N. Soria, Nicholas Th., A. Tassen, [illegible] Todd, W. Van Benthuysen, H. Verster, Philip Valletto, Baine Wagner, Wm. Whan, Succ. de Wilkerson & Mossly, E. Wagner, B. Hall & Co.

A. M. Agelasto, A. Aleistor, Joseph Bragers, Dr. I. Bordes, W. E. Bell, adm'r, A. Bedault & Co, Bercier & De Beau, F. Beldan, F. Breau, Louis Baser, E. Beltran, E. Bariade, W. Alexandre Besse, J. A. Bordenave, Commagerie & Lamber, F. Galloway, agent, P. Caro, François Carrère, Cassidy & Miller, P. Casse, M. Connell, L. Charest, Herman Curties, John Crickard, Dubois & Lacassaigne, P. Duchesne, A. Daigremotte, J. O. Denis, De Sulvar Hart & Co, George Degan, B. M. Doll, M. T. Ducros, A. De Sainte Gême, Manuel Elliott, Florian Flenge, Foley, Conger & Co., Fusch, Charles Fits, M. Fellez, E. C. Feinour, G. E. Finsley, Joseph Guenzheimer, Generelly & Allez, A. Grouchy, Fred Good, Mme Aredo Guivand, Howard Gorman, J. Garidel, Herman & Vignes, George How, M. D., E. Herreo, Mme Henry Hébert, Isaac Aycock & Co, O. E. Johnson, J. M. Justiniani, F. Jaufroid, Emile Kern, Kandig & Co, Anatole Laumont, E. Laplace, X. Layaisson, La. Equit. Life Ins., Lang & Bernheimer, Mme J. L. Lepreto, Succ., La. Ice Manufact. Co., Peter Lamia, Charles Masson, J. Mandin, E. Musgrove, agent, C. M. Mangin, Maignan & Laborde, J. Manaud, T. Moreau, Orville Marigny, V. Malgnan, H. Marks, Bareille Nivette, Frank Oberhauser, R. D. Ogden executeur, E. P. Parody, agent, Pritchard & Beckham, Perkins, Swenson & Co, S. E. Packard, B. Piffet, Planters Cotton Press, B. Rabasse, J. Reviere, Mme Anna Saren, William Sweete, Southern Bank Culture Assn., Swarbacker & Dryer, H. F. Sturcken, Schneider & Zuberbier, J. Siegfriand & Co, E. Seabury, J. J. Stewart, F. Soublet, U. B. Singleton, Alfred Shaw, F. Semaseuth, E. A. Terrebonne, E. M. Todd & Co, E. A. Tyler, M. A. Vogel, Jas A. Vignaud, François Voirin, Adolph Wets, L. A. Wiltz, James Wilson, [illegible]

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN,
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE
Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73.....CHARTRES.....73

ASSURANCES.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurances
TEUTONIA,
De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux dispositions de sa charte cette compagnie publie l'état annuel suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues—		
Sur risques de feu		$182,922 30
Sur risques de mer		23,707 70
Sur risques de rivière		25,897 70
		$232,510 70
Ajouté, primes non expirées pour 1889		74,103 00
		$306,613 70
A déduire—		
Pertes de feu payées	$61,592 37	
Pertes de mer payées	4,942 66	
Pertes de rivière payées	13,103 69	
Réassurances	20,796 11	
Commissions	21,063 88	
Primes remises	20,240 26	
Taxes et licences	11,908 53	
Dépenses générales et dépenses d'agence, moins l'intérêt	7,804 46	
Profits et pertes	879 33	172,521 29
		$134,092 41
Réservé pour primes non expirées, 31 décembre 1890		$ 84,723 00
Dix pour cent d'intérêt sur le fonds capital pour l'année		25,000 00
Réservé pour pertes non ajustées		18,296 00
Surplus		6,073 41
		$134,092 41

ACTIF.

Comptant en main	$ 28,104 53
61,000 bons de ville consolidés de la N. O. (Crossman), valeur sur le marché	65,575 00
62,000 bons 5 pour cent de la N.O., valeur sur le marché	62,000 00
30,000 bons 4 pour cent des Etats-Unis, valeur sur le marché	36,500 00
120,000 bons d'Etat de la Louisiane valeur sur le marché	111,910 00
10,200 bons hypothécaires de la Canal and Claiborne Street Railroad valeur sur le marché	10,506 00
Bons-certificats de ville de la Nouvelle-Orléans et autres stocks	3,742 25
Propriétés foncières	41,282 50
Prêts sur hypothèque	42,791 66
Prêts sur gages	12,200 00
Primes en cours de collection	28,774 92
Billets à primes et comptes à recevoir	4,139 55
Meubles de bureau	1,000 00
	$452,097 41

PASSIF.

Fonds capital	$250,000 00
Fonds de réserve	60,000 00
Réservé pour primes non expirées	84,723 00
Intérêt sur dividende non payé	506 00
Pertes non ajustées	18,296 00
Surplus	6,073 40
Intérêt sur fonds capital dû en janvier 1891	12,500 00
	$457,097 41

L'état ci-dessus est une copie vraie et correcte transcrite des livres de la compagnie.
WM B. SCHMIDT, Président.
H. R. GOGREVE, Vice-Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.
Assermenté et souscrit pardevant le soussigné notaire de la Nouvelle-Orléans, Lue ce 9me jour de janvier 1891.
JOHN J. WARD, Notaire Public.
A une assemblée du Bureau des Directeurs de cette compagnie, tenue le 8 courant, il a été résolu de payer sur demande un second intérêt dividende semestriel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital, faisant dix pour cent pour l'année 1890.

DIRECTEURS.

H. Buddig,	Isaac Levy,
Theo. Bruckson,	C. H. Miller,
Anton Braun,	Albert P. Noll,
J. B. Camors,	Frank R. d'r,
M. Frank,	J. E. Rengstorff,
E. Froetschel,	Louis Kuch,
C. B. Fisher,	Wm B. Schmidt,
H. R. Gogreve,	H. Schnitz,
S. Hyman,	J. G. Spor,
F. Jaecke,	Jas J. Schmidt,
Julius Keiffer,	C. H. Schenck,
J. H. Keller,	Hy Wellmann.

13 jan—1m

Vingt-quatrième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1890:

Primes sur incendies	$203,127 23	
Primes maritimes	2,513 95	
Primes des rivières	1,889 72	
	$207,530 90	
A ajouter: Primes non expirées de 1889	41,150 12	
		$248,711 02
A ajouter: Intérêt, profits et pertes	$28,332 59	
Moins salaires et dépenses générales	14,787 48	
		13,546 11
Fonds de surplus de 1889		24,476 06
Total		$286,733 19
Pertes payées:		
Sur risques de feu	[illegible]	
Sur risques maritimes	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
	$87,921 06	
Réassurances	36,176 64	
Primes remises et commissions	54,577 79	
Taxes d'Etat et de ville Board of Underwriters, et souscriptions	6,062 87	
		185,338 29
Profits bruts		$101,394 90
Réserve		
Pour primes non expirées	$44,168 67	
Pertes d'incendies non payées	1,963 43	
Dividende de Juillet 1890	10,000 00	
Dividende de Janvier 1891	10,000 00	
Fonds de surplus, 1890	25,262 80	
	$101 394 90	$101,394 90

ACTIF

Billets pour primes	[illegible]
Primes en voie de collection	41,714 14
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	27,620 00
Prêts sur hypothèques	4,100 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons [illegible]	91,144 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	30,275 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,614 [illegible]
Meubles de bureau et accessoires	[illegible]
Argent comptant et en banque	[illegible]
	[illegible]

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	[illegible]
Réservé pour pertes non payées en incendie	[illegible]
Réservé pour dividende, 1er cent, janvier 1891	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1890	[illegible]
	[illegible]

Cet exposé est une copie vraie et correcte des livres de la compagnie.
H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi ce 9me jour de janvier 1891.
W. O. HART, Notaire.
Le Conseil de Direction, à leur réunion régulière a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1890, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING,	JOHN THORN,
J. HASSINGER,	J. B. MEYERS,
L. GRUNEWALD,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	GEO. LIEDERLICH,
J. E. MERILH,	JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLES,	D. BERNHARDT,
M. VONDERBANK,	EMIL WEBER.

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

Découvertes médicales.

L'état précaire de ma santé ne me permettant plus, depuis quelques années, d'exercer la médecine active, je consacre la majeure partie de mon temps à la découverte et à la préparation de médicaments spéciaux destinés à combattre nombre de maladies chroniques malheureusement trop communes. De temps en temps je parlerai de ces médicaments spéciaux dûs à mes recherches constantes et consciencieuses; j'en ferai connaître les effets en un langage simple, à la portée de tous les lecteurs. En attendant, je dirai les quelques mots de ma découverte récente, réellement précieuse pour la grande majorité des familles: c'est la destruction radicale du plus dégoûtant et du plus tourmentant des insectes, la punaise...... et ses œufs. Mon **Punaisicide Liquide** est infaillible pour la destruction de cette vermine quand il est intelligemment employé—et sans lésinerie.
Voici le moment où va avoir lieu l'éclosion des œufs de la punaise. Il est important de prévenir cette éclosion et de réduire ces œufs en poussière partout où ils sont comme incrustés!
C'est au No 49 de la rue Orléans que l'on continuera à trouver mon **Bed Bug Killer**, ou Punaisicide, au prix de 75 sous la bouteille de 24 onces.
Toute explication nécessaire sera donnée.
26 fév— Dr C. TESTUT

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du [illegible] SIMON, chez Denet, coin Decatur et Dumaine.